

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Le jeûne eucharistique — III Le Père Gascon. — IV Société d'une messe et Union Saint-Jean. — V L'hôpital général des sœurs à Pana (Illinois). — VI Congrégation de N.-D. : cérémonie de vêtue et de profession religieuse. — VII Sœurs du Bon-Pasteur : cérémonie de vêtue et de profession religieuse. — VIII Bibliographie. — IX Prières des Quarante-Heures

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 15 février

Office de la Sexagésime, **semi-double** (privilegié contre tout office de 2e cl.); 2e or. des Ss. Mart. Japonais, 3e des Ss. Mart. Faustin et Jovite; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim.; mém. des Ss. Mart. Japonais, et suffrage.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 22 février

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 24 février, saint Matthias; du 26, saint Alexandre.

Diocèse de Nicolet. — Du 16 février, saint Fulgence (Durrham) et saint Samuel. J. S.

LE JEÛNE EUCHARISTIQUE

Ly a une différence entre ce qu'on appelle le jeûne naturel ou ecclésiastique et le jeûne eucharistique.

Le premier interdit l'usage d'aliments, mais il laisse libre celui des boissons qui ne sont pas considérées comme aliments. Ainsi les jours de jeûne on peut boire du vin, de la bière, du thé, même fortement sucré; le lait est au contraire proscrit, parce que le lait est considéré, à juste titre, comme un aliment. Le jeûne eucharistique est le jeûne absolu, c'est-à-dire qu'il interdit tout aliment, bien entendu, mais aussi toute boisson, même de l'eau prise *per modum potus*. Ce dernier